

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**RELATIVE A UNE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI-H DE LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE POUR PERMETTRE LE TRANSFERT DE L'ENTREPRISE VOLVO TRUCK CENTER BRETAGNE AU LIEU-DIT LES PARPAREUX A LOUDEAC**

**COMMUNE DE LOUDEAC**

Le Président de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE, informe le public, qu'en exécution de l'arrêté en date du 23 septembre 2024, il sera procédé du **mardi 12 novembre 2024 à 14h00 au vendredi 13 décembre 2024 inclus à 16h30** à une **enquête publique relative une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI-H de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE**. L'objectif de cette procédure est de transférer l'entreprise VOLVO Truck Center Bretagne au lieu-dit Les Parpareux à Loudéac. Pour se faire une évolution du zonage du document d'urbanisme est nécessaire.

Les pièces relatives à cette enquête seront mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de Loudéac communauté Bretagne Centre (siège de l'enquête) au 4/6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC, ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5671>.

Le commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif de Rennes est Monsieur Joris LE DIREACH, urbaniste. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra au siège de Loudéac communauté Bretagne Centre, 4/6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC :

**Mardi 12 novembre 2024 de 14h à 17h**

**Vendredi 29 novembre 2024 de 9h à 12h**

**Vendredi 13 décembre 2024 de 14h à 16h30**

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Loudéac communauté Bretagne Centre, 4/6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC
- **Par voie électronique**, en déposant une observation sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5671> ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-5671@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5671@registre-dematerialise.fr)
- **Par écrit**, dans le registre d'enquête mis à disposition du public siège de Loudéac communauté Bretagne Centre aux heures habituelles d'ouverture
- **Par écrit et par oral**, auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences à Loudéac communauté Bretagne Centre

Les demandes d'informations complémentaires sur le projet devront être formulées auprès de Cécile LANDURE, directrice du pôle aménagement de Loudéac communauté Bretagne Centre, par mail [urbanisme@loudeac-communaute.bzh](mailto:urbanisme@loudeac-communaute.bzh).

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de Loudéac communauté Bretagne Centre, et à la préfecture des Côtes d'Armor, pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet <https://www.bretagnecentre.bzh/>.

Le conseil communautaire de Loudéac communauté Bretagne Centre se prononcera par délibération sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI-H ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des évolutions au projet de modification du zonage du PLUI-H en vue de son entrée en vigueur.

